



Bruxelles-Europe

Diversité linguistique et langue française

« On ne peut bien défendre sa langue qu'en parlant celle des autres »

DLF Bruxelles-Europe
1313 E Chaussée de Waterloo,
1180 Bruxelles. ☎ 02 375 72 37
✉ bxl-europe@skynet.be
www.langue-francaise.org

Monsieur Leonard ORBAN
Commissaire chargé du multilinguisme
Commission Européenne
Bâtiment Berlaymont
B-1049 Bruxelles

Objet : Image de l'Europe
Langues de communication de la Commission européenne
Affichage sur les bâtiments de la Commission à Bruxelles

Bruxelles, le 21 avril 2008

Monsieur le Commissaire,

Depuis votre prise de fonctions, nous suivons avec un grand intérêt vos déclarations et actions en faveur du multilinguisme dans l'Union européenne et, tout récemment encore, les initiatives de la Commission en la matière. En particulier, nous avons analysé les propositions du groupe des intellectuels pour le dialogue interculturel, « Un défi salutaire », et participé à l'audition publique sur le multilinguisme le 15 avril dernier.

Cependant, nous continuons d'observer que la Commission et ses services donnent trop souvent, dans leurs pratiques linguistiques au jour le jour et dans leurs communications internes et externes, des exemples contraires à la promotion du multilinguisme et du plurilinguisme. Nous citerons, à titre d'exemples, l'usage excessif de la langue anglaise dans la rédaction des documents officiels ou de travail, sur les sites Internet ou pour les affichages sur les bâtiments à Bruxelles. Nous pensons que ces pratiques sont préjudiciables à l'image plurielle et multilingue de l'Europe, alors même que la Commission européenne lance son programme « 2008, l'année européenne du dialogue interculturel ».

Nous étions, quant à nous, intervenus précédemment dans ce sens auprès de plusieurs institutions et organes de l'Union et avons constaté, à notre satisfaction, que certaines d'entre elles, notamment le Comité économique et social européen et le Comité des Régions, avaient répondu positivement à nos demandes, notamment en affichant leurs logos dans des combinaisons linguistiques plus respectueuses de la diversité.

Votre prédécesseur, le Commissaire Jan FIGEL, avait réuni en son temps un groupe interne chargé d'observer les pratiques du multilinguisme au sein de la Commission. Ce groupe a-t-il débouché sur des conclusions et ne conviendrait-il pas, le cas échéant, de le réactiver en vue d'un rééquilibrage des langues de travail et de communication externe et interne?

Par ailleurs, nous vous avons transmis en son temps, lors d'une entrevue avec Madame BUGNOT, quelques documents exposant nos propres idées en la matière, à savoir l'instauration dans la pratique, et ce, dans le respect du principe inscrit dans les traités de l'égalité des langues officielles et de travail, d'un multilinguisme « à géométrie variable » selon les situations et types de communications. A cet effet, nous préconisons l'établissement, à l'intention des services de la Commission, d'une sorte de « code de bonne conduite multilingue » prévoyant la modulation des combinaisons linguistiques en fonction du type de communication requis, tout en évitant par principe l'usage d'une langue unique, qualifiée de *lingua franca*.

Nous nous permettons de vous soumettre ultérieurement, si vous le souhaitez, des réflexions plus élaborées en la matière et vous remercions à l'avance de l'attention que vous voudrez bien porter aux questions soulevées dans notre lettre.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, l'assurance de notre très haute considération.

Claire GOYER
Présidente

Roger VANCAMPENHOUT
Président

Copie : Mme Odile QUINTIN
M. Vladimir SUCHA
M. Harald HARTUNG

Exemples d'affichage unilingue (audition publique sur le multilinguisme le 15 avril 2008)

